

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 17 juin 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/06/17-3/13

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220617-lmc100000023787-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/06/2022

Réception Préfet : 24/06/2022

Publication RAAD : 24/06/2022

OBJET : Intervention du département en faveur des syndicats mixtes d'études, d'aménagement et de gestion (SMEAG) des îles régionales de Buthiers, Bois-le-Roi et Jablines-Annet

Conformément aux statuts des syndicats mixtes d'études, d'aménagement et de gestion (SMEAG) des îles de loisirs régionales, Buthiers, Bois-le-Roi et Jablines-Annet, le Département de Seine-et-Marne participe à hauteur de 97% des dépenses d'exploitation non couvertes par des recettes de gestion. Il est proposé aujourd'hui d'approuver le versement de la participation du Département à hauteur d'un montant total de 951 205 €, au titre du déficit de fonctionnement de l'année 2021. Par ailleurs, une aide complémentaire d'un montant de 130 000 € est proposée en faveur du SMEAG de Bois-Le-Roi en perspective du développement de la base suite à la crise sanitaire et au renouvellement de la DSP qui arrivera à terme en 2023 afin d'accompagner le SMAEG de Bois-Le-Roi à l'élaboration du nouveau cahier des charges par une Assistance de Maitrise d'Ouvrage (AMO).

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n°22 avril 1974 adoptant les statuts du SMEAG des îles de loisirs

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 2,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/01 en date du 16 décembre 2021, portant approbation du budget primitif pour l'année 2021,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 17 juin 2022, relative à l'approbation de la décision modificative n°1 du budget départemental 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer au SMEAG Buthiers conformément à la délibération du conseil départemental en date du 22 avril 1974, une participation correspondant à 97% du déficit de fonctionnement relatif au compte administratif 2021, soit un montant de 437 737 €.

Article 2 : d'attribuer au SMEAG de Jablines-Annet, conformément à la délibération du conseil départemental en date du 22 avril 1974, une participation correspondant à 97% du déficit de fonctionnement relatif au compte administratif 2021, soit un montant de 414 426 €.

Article 3 : d'attribuer au SMEAG de Bois-le-Roi, conformément à la délibération du conseil départemental en date du 22 avril 1974, une participation correspondant à 97% du déficit de fonctionnement relatif au compte administratif 2021, soit un montant de 99 041 €, complété d'une participation de 30 000 € pour l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre de la rédaction du cahier des charges de la future DSP, et 100 000 € de participation au déficit de fonctionnement de l'UCPA, délégataire actuel, dans le cadre de la crise sanitaire.

Article 4 : que les participations seront prélevées sur les crédits ouverts au budget départemental 2022 au titre de l'action « Sport nature », opération « îles-de-loisirs-BAPL », du domaine « activités sportives ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Line PICHERY

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEOIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS qui a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne